

Au fil du Ponteilard



Bulletin d'informations municipales de la Commune de MALLEMOISSON

Octobre-Novembre-Décembre 2017

Le mot du maire :



C'est en présence et aux côtés de Myriam GARCIA, Sous-Préfète des Alpes de Haute-Provence, de notre Sénateur Jean-Yves ROUX, des Conseillers Départementaux, Patricia GRANET et Serge CAREL et des élus de la vallée des Duyes et Bléone que la place de la mairie a pu être inaugurée officiellement il y a quelques jours. En effet, la mise en accessibilité nécessaire et indispensable de cette place centrale a pu être réalisée grâce à nos financements et avec l'aide des entreprises qui ont oeuvré pour aboutir à ce résultat, à la fois fonctionnel et esthétique. Un grand merci à l'atelier 139 PAYSAGES qui a assumé la maîtrise d'oeuvre, ainsi qu'aux entreprises DURANCE TRAVAUX pour le lot voirie et réseaux divers, SOBÉCA pour le lot réseaux secs - éclairage public ainsi que FETS MICHEL pour les menuiseries PMR. Ces travaux permettent ainsi de faciliter l'accès à la mairie et à la médiathèque par la remise à niveau de la place ainsi que grâce au changement des menuiseries des portes d'entrée de la mairie et de la salle des Cèdres. Reste quelques aménagements à parfaire et l'insertion de mobilier urbain sur la place, tâche confiée aux services techniques municipaux que je tiens à remercier par la même occasion. Comme nous nous y étions engagés, nous avons également pu conserver la fontaine dans sa conception originale et son aspect esthétique lié à la formation de mousses et de calcaires. chère au coeur des Mallemoissonnais.

Agenda :
 Samedi 11 Novembre : La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h30 sur la place de la mairie.
 Dimanche 26 Novembre : Le marché de Noël se déroulera sur l'Esplanade Jean-Moulin. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter directement le comité des fêtes au 06.50.53.72.11
 Samedi 2 Décembre : Un loto est organisé par l'association de Mallemoisson le Grillon Buissonnier. Pour plus de renseignements veuillez contacter directement le 06.67.93.02.50.

Pacte Civil de Solidarité :
 Depuis le 1er novembre 2017 le PACS peut être conclu en mairie sur rendez-vous. Pour plus de renseignements, vous trouverez des prospectus explicatifs en mairie.

Octobre Rose :



La commune a participé à l'Octobre Rose qui est le mois de la lutte contre le cancer du sein à travers le monde. Une banderole a été apposée sur la façade de la mairie ainsi qu'un projecteur qui éclaire le bâtiment en rose, en soutien à cette campagne. Vous trouverez des prospectus édités par ADOC sur les différents dépistages à réaliser en fonction des fourchettes d'âge.

Mot de bienvenue : Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Vauton qui ont repris le restaurant sous l'ancienne dénomination : le Xvino, l'activité est rebaptisée Pizza' Cro. La pizzeria est principalement ouverte du mardi au samedi soir à partir de 18h00. Ces nouveaux commerçants vous proposent des spécialités multiples et variées.

Informations Pratiques :

MAIRIE :

Horaires de la mairie :

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi : 13h30 à 17h00

Mercredi : 8h30 à 12h00

Judi : 8h30 à 12h00

Vendredi : 8h30 à 12h00

Samedi : 8h30 à 12h00

Téléphone : 04.92.34.65.03

Site internet de la mairie : www.mairie-mallemoisson.fr

NUMERO D'URGENCE DE LA MAIRIE (en dehors des jours et heures de la mairie et uniquement en cas de véritable urgence) 07.85.59.64.73

MEDIATHEQUE :

Horaire de la médiathèque Michel

Martin :

Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Judi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 14h00 à 18h00

Samedi : 10h00 à 12h00

DECHETTERIE :

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale :

Du Lundi au vendredi de 14 à 17h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermée le dimanche et les jours fériés.

SERVICES :

Déchets verts :

Le ramassage des déchets verts est réalisé par les employés communaux tous les premiers lundis du mois. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie et déposer leurs déchets verts dans des sacs poubelles devant leurs habitations. Pour les gros volumes de déchets verts, la commune met à disposition une benne au tarif de 20 euros par rotation.

Permanences de l'Assistante Sociale :

Mme PAYAN effectue sa permanence de 9h00 à 12h00 les troisièmes vendredis du mois en mairie. Pour toute demande de rendez-vous, merci de la contacter au 04.92.30.09.20. Premier et troisième samedi du mois.

Permanences des élus en mairie :

Des permanences sont tenues en mairie de Mallemoisson par le service instructeur de Château Arnoux St Auban les premiers mercredis du mois. Uniquement sur rendez-vous.

Le don du sang communiqué :

Voici un petit récapitulatif des manifestations de notre association depuis le début de l'année 2017.

- Une première collecte a eu lieu en début d'année qui a été une réussite grâce à nos jeunes donneurs du lycée de Carméjan.
 - Un loto a été organisé en mai à Mallemoisson à l'hôtel de la Haute Provence, énormément de monde, très beau loto, et ceci grâce à tous les généreux donateurs qui ont participé à celui-ci, et surtout aussi grâce à tous nos bénévoles.
 - Le samedi 10 juin, la journée mondiale du sang a été organisée sur la place du Chaffraut avec la participation des écoles de nos trois communes, plusieurs jeux, stands, cadeaux étaient offerts à tous les enfants.
 Ce jour-là, nous avons remis un chèque de 500 € à la ligue contre le cancer lors d'un apéritif offert par la mairie du Chaffraut.
 La participation de tous est nécessaire pour aller de l'avant.
 Nous vous attendons très nombreux, votre don de sang peut sauver des vies.

Modification des fréquences de la TNT :

Depuis le 3 octobre 2017, la commune de Mallemoisson, est concernée par des modifications de fréquences de la TNT. L'agence nationale des fréquences vous invite à réaliser une recherche des chaînes. Cette opération est simple, il suffit, à partir de la télécommande de votre téléviseur, ou de votre adaptateur TNT, de lancer une recherche des chaînes.

Jardin partagé, bulletin d'avis :

La commune de Mallemoisson prévoit la création de jardins partagés. Avant le lancement du projet la mairie souhaiterait connaître l'avis des citoyens. **Si vous êtes intéressés, vous voudrez bien nous retourner le bulletin ci-joint.**

Appel au civisme :

Les bruits punissables de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit
 • par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...);
 • ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, colienne, électroménager...);
 • ou par un animal (aboiements...).
 Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.
 En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.
 Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.
 L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.

Rappel des règles de voisinage

Selon l'arrêté préfectoral N° 2017-181-011, la période de chasse à tir et au vol est ouverte du 10 septembre 2017 au 14 janvier 2018 au soir.
 Chaque espèce de gibiers a ses périodes d'ouvertures et de clôtures. Pour plus de renseignements l'arrêté est disponible en mairie.
 La chasse la plus répandue sur la commune de Mallemoisson est celle aux sangliers. Cette chasse se déroule du 10 septembre 2017 au 14 janvier 2018 le lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche.
 La chasse est légale en terrain privé et sur terrain public sous conditions. Le tir en direction des habitations et des routes est pros crit par arrêté préfectoral spécifique (circulaire n°82-152 du 15 octobre 1982).

Rappel des règles liées à la chasse

Pour information, le seul dalerte de 32 lousps prélevés a été atteint. Les tirs de prélèvements sont désormais interdits. Les tirs de défense sont maintenus.
 Au fil du Ponteilard n°75 : Octobre-Novembre-Décembre 2017
 Éditeur : Mairie de MALLEMOISSON Hôtel de Ville 045 10
 Directeur de publication : Emmanuelle MARTIN, Maire
 Comité de rédaction : Céline BARBIER - Nais GALLY
 Maquette et impression : Mairie de MALLEMOISSON
 Images : source google image - mairie : Rétroimpression autorisée

Au Revoir Marie-Hélène



Après l'annonce de la démission de sa présidente, Marie-Hélène Le Cossac, ayant exercé cette fonction pendant cinq ans, une nouvelle élection devait avoir lieu. Amick Chapon Prout, anciennement trésorier, s'est laissé convaincre pour endosser la responsabilité de présidente en intérim. A sa place, s'est proposée Michèle Dubreuil. Sylvie Butel garde son poste de secrétaire.

Le 18 novembre prochain deux auteurs locaux, Daniel Berthet et Josiane Havez viendront dédicacer leurs ouvrages de 16h00 à 18h00 suivi d'un repas convivial, avec son équipe, en hommage à Marie-Hélène Le Cossac pour ses services rendus depuis la création de l'Amicale en octobre 2012.

"l'époque, il y avait un réel besoin."

Céline Barbier

Amicale de la Médiathèque de Mallemoisson

Hommage à Jean-Jaques Luchard

Vendredi 7 juillet à 19h30 était organisée une cérémonie en l'honneur de Jean-Jaques Luchard devant le boulodrome portant son nom à Mallemoisson. Décédé il y a dix ans, le 29 juin 2007 à l'âge de 53 ans, c'est son fils aîné David qui a eu l'idée d'organiser cette soirée-souvenir. Une cinquantaine de personnes se sont réunies pour l'occasion. Cette soirée, en présence des quatre enfants de Jean-Jaques Luchard, de son épouse Christine, de ses petits-enfants et de leur grand-mère Eliane a débuté par un dépôt de gerbe par Emmanuelle Martin, maire du village.



"C'est bien de temps en temps de participer à des témoignages sur un plan sentimental, ces moments sont importants pour la population"

Si nombre de ces associations sont aujourd'hui dissoutes, personne cependant ne l'a oublié en tant que membre très actif Bîone », afin que l'histoire se poursuive !

Céline Barbier

Véritable réussite pour le rassemblement citoyen en faveur d'une voie verte :

Samedi 16 septembre, Gilles Mercier, président de l'association AP2V 04 ne l'avait pas déjà fait avant le départ. Tous pour le respect de la nature. Emmanuelle (Association pour la Promotion des Voies Vertes du 04) et son équipe avaient fixé l'heure et la bonne humeur et qui plus est, avec un beau temps en prime. Pour l'occasion, en plus de la Maire de Mallemoisson étaient présents ceux de La Robine-sur-Galabre (Bruno Accati), d'Aiglun (Daniel Jugy), de Mirabeau (Serge Carel) et de Malijai (Gilles Chatard) ainsi que quelques élus de la ville commune, a donc accueilli la centaine de randonneurs qui se sont aventurés pour une balade de reconnaissance et de découverte sur l'ancienne ligne entre Mallemoisson et Aiglun. A 16h30, les cyclistes se sont ralliés en masse avec notamment quelques membres du Club cyclo-touriste dignois et l'USCASA (Union Sportive de Château-Arnoux Saint-Auban). Temps d'échange et de parole, signature de la pétition lancée par l'Association AP2V 04 ou encore adhésion à l'Association AP2V 04 en contactant son président Gilles Mercier (06.61.00.21.00) ou son trésorier Jean-Pierre Bertrand (06.80.06.86.57).

Pétition voie verte en mairie :
Le projet de voie verte soutenu par le collectif « Transition Biéone-Durance » et l'Association « Promotion des Voies Vertes (AP2V04) » vous propose de signer la pétition pour soutenir ce projet en mairie.

Remplacement de bancs et des collecteurs de déchets :



Après le vol du banc sur l'avenue du 19 août 1944, la commune l'a remplacé. Elle en a profité pour mettre en place de tous nouveaux collecteurs de déchets fabriqués par le service technique, au stade de football et au travail.

Le panneau d'information :



Nouvelle méthode de communication pour la commune, en plus du site internet et du Pontellard, un panneau lumineux a été installé vendredi 6 octobre aux abords du rond-point de l'Europe. Vous y retrouverez toutes les actualités concernant la commune et les manifestations alentours.

Pensez à le consulter !!!

Aide aux activités extra-scolaires :

Le conseil municipal a statué le 28 septembre 2017, pour le renouvellement des aides aux activités extra-scolaires pour l'année 2017. Les demandeurs doivent se présenter en mairie avec les justificatifs suivants: facture d'inscription à une activité extra-scolaire, justificatif d'obtention de l'allocation de rentrée scolaire, justificatif de domicile ainsi qu'un RIB.

L'aide apportée a été fixée au montant de 30 € par an et par enfant mineur. Les dossiers doivent être déposés en mairie avant le 15 décembre 2017.

3

Arrêté concernant l'état de catastrophe naturelle sécheresse et réhydratation des sols :

L'arrêté concernant l'état de catastrophe naturelle sécheresse et réhydratation des sols du 25 juillet est paru le 1er septembre au Journal officiel. Pour la commune de Mallemoisson, l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu pour les "Mouvements de terrain différents consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2016 au 30 septembre 2016".

Les dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différents consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols au titre de l'année 2017, doivent être déposés en mairie avant le 31 décembre 2017 (dossier photos + courrier explicatif)

Restriction de l'emploi du feu :

Compte tenu de l'état de sécheresse persistante, de la forte sensibilité au feu des espèces naturels du fait du dessèchement important des végétaux et du risque d'incendie de forêt particulièrement élevé qui en résulte, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a renoncé les élus de Mallemoisson pour faire le point sur les différents projets municipaux et notamment sur les travaux de l'école, le terrain acquis par la commune au quartier des Faluds ainsi que le point d'accès aux démarches administratives en ligne installé à l'accueil du secrétariat de mairie.

Une demande en Mairie est obligatoire pour tous les types de feu (Déclaration : sur pieds dans les zones à risque très, fort et moyen). Les contrevenants sont passibles d'une contravention de la 4ème classe de 135 €. C'était aussi l'occasion pour la Secrétaire Générale de la préfecture d'aller à la rencontre des professionnels présents sur la commune de Mallemoisson.

Visite de la secrétaire générale de la préfecture :

Après de longues démarches, la commune obtient enfin l'autorisation par la préfecture d'installer des caméras de vidéo-protection. Le projet devait bien sûr rentrer dans sa phase opérationnelle. Les premières caméras vont être installées avant la fin de l'année.

Vidéo-protection :

Après de longues démarches, la commune obtient enfin l'autorisation par la préfecture d'installer des caméras de vidéo-protection. Le projet devait bien sûr rentrer dans sa phase opérationnelle. Les premières caméras vont être installées avant la fin de l'année.

Travaux prévus à la Cornette :

Un programme de travaux est envisagé par la commune de Mallemoisson souhaiterait améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable qui ne cesse d'être perturbé depuis de nombreuses années notamment par la présence de fuites sur le secteur de la Cornette.

Dans un premier temps, la mairie va faire réaliser une étude avec l'aide de l'agence départementale IT04 pour savoir quelles seraient les meilleures solutions à envisager pour entreprendre le projet (réalisation de plans, ...). Les résultats de l'étude seront ensuite présentés aux riverains concernés afin d'obtenir un accord de leur part sur le cheminement envisagé. A la suite de l'étude, les travaux de rénovation du réseau pourront débuter.